



# COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE BREST 2012

Le président, M. TESSON accueille les participants et particulièrement Gérard EMARD (Commissaire aux Comptes), Nicole ROCA (ND), Antoine LE GARREC (Norfrigo) et Bertrand BOMPAS (STEF) qui participent pour la première fois à un Congrès de l'USNEF.

M. WAUTERS indique qu'il est appelé à exercer de nouvelles fonctions au sein du groupe LE GARREC et qu'Antoine LE GARREC vient le seconder chez Norfrigo dont il reste néanmoins le Directeur Général.

Bertrand BOMPAS succède à Jean-Pierre SANCIER à la direction de STEF Logistique.

JP. SANCIER présente les excuses de Bruno DUQUENNE qui a été empêché à la dernière minute et qui, compte tenu de ses nouvelles fonctions de Directeur Général Délégué, souhaite être déchargé de ses obligations au sein du Conseil de l'USNEF, bien qu'il continue d'exercer ses responsabilités au sein de l'ECSLA.

M. TESSON indique que les mandats de certains administrateurs sont arrivés à échéance et sont donc à renouveler.

MM. Gilles FORT, Francis LEMOR et Stéphane POINT sont candidats à leur propre succession et sont réélus.

Par ailleurs, STEF propose que Bertrand BOMPAS succède à B. DUQUENNE au Conseil Exécutif. M. BOMPAS est élu à l'unanimité.

M. TESSON souhaite la bienvenue à B. BOMPAS au sein du Conseil et charge JP. SANCIER de saluer B. DUQUENNE de la part des administrateurs.

Enfin, M. TESSON salue Dominique THENAULT (STEF) qui assiste à son dernier congrès puisqu'il fera valoir ses droits à la retraite en mars 2013 et il remercie Jean CORNU (STEF) pour la fidélité avec laquelle il a assisté aux congrès de l'USNEF et dont les nouvelles fonctions l'empêcheront d'assister aux prochains congrès.

M. TESSON souligne combien le dîner de la veille a été l'occasion de rencontres fructueuses pour la profession et insiste sur la nécessité de tisser des relations avec l'UNTF est une nécessité.

Les deux associations partagent des intérêts communs où chacune peut avoir une maîtrise des thématiques mais où le partage des compétences servira la communauté des logisticiens.

Ce partage implique notamment une collaboration plus étroite entre les permanents et JP. MEYRONNEINC s'est notamment installés dans les bureaux rue de Laborde où il partage le bureau de V. HAMMER.

Enfin, M. TESSON rappelle qu'après les réunions communes de la veille, la matinée est consacrée aux assemblées générales respectives et invite les adhérents à rendre visite aux partenaires qui ont répondu favorablement à l'invitation de l'USNEF.

MM. MULLER et PEREIRA acceptent d'être assesseurs et indiquent que 4422 voix sur 5713 sont présentes ou représentées et que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La parole est donnée à la Déléguée Générale pour la présentation du Rapport d'Activité.

## 1. RAPPORT D'ACTIVITE

La présentation de V. HAMMER et le rapport d'activité sont en annexe.

Parmi les points soulevés en séance :

- **Fluides frigorigènes de substitution au R22** – un échange sur la pertinence du R407 F permet d'identifier que si ce fluide peut s'envisager dans de petites installations en détente directe, il n'a pas encore fait ses preuves dans des installations industrielles par pompe.
- **Modification rubrique 1185** – elle va réglementer le stockage et l'utilisation des HFC. Il est rappelé que les entreprises auront un an à compter de la publication du décret pour se signaler et ainsi bénéficier de l'antériorité. Au-delà de ce délai, elles seront considérées comme des installations nouvelles.
- **Rubrique 2921** – lors de la création de cette rubrique, les tours adiabatiques avaient été exonérées de classement puisqu'elles n'engendrent pas de risque légionelle. Une circulaire, parue en mai 2012, a clairement indiqué que toutes les exonérations étaient supprimées et qu'une analyse des dangers était à réaliser pour chaque système de refroidissement pour déterminer s'il relève ou non de la rubrique 2921.
- **Equipements sous pression** – La démarche du SNEFCCA de rédiger un Cahier Technique Professionnel qui
  - ne reconnaît plus la spécificité des équipements construits selon les dispositions de l'Arrêté d'avril 1960
  - semble imposer une vérification des dispositions initiales de ces équipements construits selon 1960
  - réserve aux organismes habilités la réalisation des vérifications des dispositions initiales des ESP construitsest jugée inacceptable par les adhérents de l'USNEF. Un courrier formel d'hostilité à cette démarche est donc à rédiger.
- **Benchmark 2012 ECSLA** – la trame du questionnaire a été simplifiée et 4 associations (NEKOVRI, VDKL, UBPIF et USNEF) se sont engagées à y participer à condition qu'au moins 5 entreprises et 10 entrepôts constituent le panel national. Les freins relatifs à l'accès aux données ont été levés puisque seul le professeur

de l'université chargée de les traiter y aura accès. Le questionnaire devrait être adressé aux associations nationales début juillet avec une présentation des résultats lors de la conférence d'octobre à Madrid. Les résultats pays/pays seront rendus publics, les résultats entreprise/entreprise seront réservés aux entreprises qui auront pris part au benchmark.

M. TESSON suggère que ce benchmark soit enrichi de questions relatives aux impôts et taxes.

M. MALFETTES indique que les coûts étudiés sont surtout ceux de la main d'œuvre (les charges sociales pèsent 28 % du salaire en Allemagne et 42 % en France) et les coûts d'immobilisation.

M. TESSON invite à réaliser un benchmark français sur les taxes afin de comparer leur poids face aux charges des clients.

- **Indemnités départ à la retraite** – M. LEMOR rappelle que le Conseil souhaite que les droits acquis soient préservés. Or, M. MULLER indique que les DRH des entreprises qui siègent à la ComSoc sont réticents à appliquer un double calcul d'indemnités pour un même salarié. Il confirme par ailleurs que les syndicats de salariés ont bien compris que faute d'une révision à la baisse de certaines dispositions de la CCN, la délégation patronale était prête à la dénoncer.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité et M. TESSON remercie la Déléguée Générale pour le travail réalisé.

M. GEORGES sollicite une participation plus active des entreprises aux différents groupes de travail de l'USNEF. Il rappelle que son engagement a pour vocation de servir la profession et non la seule entreprise qu'il représente.

M. LEMOR souligne la dynamique qui pourrait être suscitée grâce à la collaboration qui se met en place avec l'UNTF.

M. SANCIER note que la Commission Sociale est efficace et réussit à tenir une position consensuelle face aux syndicats. Il rappelle que l'efficacité de la Commission d'Exploitation est également importante et que, si l'expertise d'Alain GEORGES est sans conteste, il a également besoin d'échanger avec ses pairs.

M. TESSON conclut qu'après avoir âprement défendu l'outil de production, avec succès, l'USNEF se doit de défendre le métier de ses adhérents et invite à une réflexion sur l'organisation des relations avec l'UNTF dans cette optique.

## **2. RAPPORT FINANCIER**

Les tableaux financiers et la présentation de M. SANCIER sont en annexe.

Les comptes 2011 présentent un résultat négatif mais néanmoins meilleurs que les prévisions.

Le déficit est essentiellement lié aux honoraires exceptionnels du notaire et de l'agence immobilière, liés à l'acquisition des locaux rue de Laborde, qui ont été passés en charges.

Exception faite de ces charges exceptionnelles, les dépenses et les recettes sont essentiellement à l'équilibre, certaines dépenses telles que le loyer ayant été décalées dans le temps, pour cause de retard de la signature de l'acte de vente.

Selon le nombre de stagiaires inscrits, les stages peuvent être une source assez conséquente de recettes (au-delà de 10 stagiaires).

En ce qui concerne le bilan, sa structure est nouvelle pour intégrer à la fois l'immobilisation des bureaux et du bâtiment et une refonte du portefeuille. Les SICAV ayant été soldées et réinvesties dans un compte sur livret et un compte d'épargne, plus rémunérateurs.

M. EMARD, Commissaire aux Comptes, présente le Cabinet Baker Tilly. Celui-ci réalise 110 M€ de chiffre d'affaires et emploie 1500 personnes en France et regroupe 20 associés signataires.

Son portefeuille de clients se répartit entre des multinationales et des organisations professionnelles et des mutuelles et c'est un spécialiste des organisations professionnelles.

M. EMARD rappelle que la loi de 1889 a donné aux syndicats la liberté de se réunir et que cette loi a été modifiée en 2009 pour obliger ces syndicats à publier leurs comptes et de recourir aux services d'un Commissaire aux Comptes dès lors que leurs ressources sont supérieures à 250 000 €.

M. EMARD lit le rapport du Commissaire aux Comptes et indique qu'il n'a pas de remarque à formuler sur l'accès aux informations.

Il lit ensuite le rapport sur la convention réglementée signée avec Transfrigoroute France.

Après lecture de ces deux rapports, l'Assemblée Générale approuve les comptes à l'unanimité.

En ce qui concerne le projet de budget 2012, M. SANCIER le présente avec un déficit de quelques 42 000 €, essentiellement lié à l'acquisition des bureaux (amortissement). Néanmoins, l'EBIDTA prévisionnel est positif (alors qu'il était négatif en 2011).

Pour compenser ces dépenses, il est proposé d'augmenter les cotisations de 3%, ce à quoi l'USNEF s'était notamment engagée vis-à-vis de la BNP au moment de la souscription de l'emprunt.

Les recettes liées à la mise à disposition de V. HAMMER pour l'ESCLA ont disparu, compte tenu de l'embauche d'une nouvelle équipe à Bruxelles.

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget à l'unanimité.

M. SANCIER présente ses remerciements à V. HAMMER pour la tenue des comptes.

M. TESSON remercie tous les participants de leur présence et leur souhaite un bon retour.

La séance est levée à 12.30 h.

